



CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL – 7/2022

Séance ordinaire du 13 décembre 2022
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Stéphane BRUNEAU

Membres présents :	70
Membres absents excusés :	09
Membres non excusés :	<u>0</u>
Effectif total :	79

Absents excusés : Mmes Anne-Catherine DOYER, Gabrielle GAROFLID, Fabienne GUIGNARD, Laoreta HALILI, Maryline JATON et MM. Yann GLAYRE, Ahmed Amine LARHOUSSE, Cristian NEAGU, Youri ROSSET.

Absent non excusé : -

A 18h30, **M. Stéphane Bruneau**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux ainsi que Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale.

Il tient également à remercier nos secrétaires ainsi que toute l'équipe du Bureau, les employés de la Commune, M. Alain Aeschbacher et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil.

Il salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.

La presse n'est pas représentée.

Pour les prises de parole, vous pouvez soit vous déplacer devant pour des interventions plus longues, soit rester à votre place pour des interventions courtes. Dans ce cas, merci d'attendre l'un des micros. Nos scrutateurs Georges Auberson et Pierre Borel se chargeront de vous l'apporter et il les en remercie.

Le Président donne la liste des personnes qui se sont excusées ce soir. Cinq conseillers rejoindront les rangs durant la séance.

L'appel est fait au moyen du vote électronique.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 65 personnes présentes.



COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT.

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

Avant de vous faire part de ma vie de Président de notre Conseil, il tient à revenir sur notre précédente séance. Certains d'entre vous se souviennent sûrement du deuil qui l'a frappé début novembre 2021. Le dernier Conseil correspondait au premier anniversaire, s'il peut le dire ainsi, de cette perte. Cela l'a marqué plus qu'il ne le pensait et il a senti pendant le Conseil qu'il n'était pas dans une bonne dynamique.

Etant le premier à râler quand les choses ne sont pas bien faites, les membres de la CUC peuvent en témoigner, il se devait de faire sa propre autocritique.

Par conséquent, il présente ses plus sincères excuses à cette Assemblée pour avoir été brouillon et avoir écorché le nom de certains d'entre vous pendant cette séance.

L'avantage est que maintenant, il ne peut que mieux faire.

A votre arrivée, il vous a été demandé si vous souhaitiez faire don de votre jeton de présence pour l'Association « Médecins, Action Santé Migrant.e.s ». Le docteur Raccaud, trésorier et lui-même Palinzard, présent dans l'audience ce soir, nous expliquera, lors de l'apéritif précédent notre repas, les missions de cette association.

Depuis notre dernier Conseil, il a eu l'occasion de vous représenter aux événements suivants:

- Grâce à la tentative de record de mon prédécesseur, le président Balsiger, il n'a eu qu'un seul nonagénaire à rencontrer depuis notre dernière séance. Moment toujours délicieux qu'il souhaite aux futurs présidents.
- Le 17 novembre, les autorités communales ont reçu la visite annuelle de Madame la Préfète. En compagnie de notre 1^{ère} vice-présidente, Mme Anne-Marie Fischer, nous avons pu faire un état des lieux, tant sur les affaires en cours, et il va y revenir, tant que sur le fonctionnement du Conseil. A cette occasion, nous avons reçu les félicitations pour la qualité du travail de notre secrétariat. Il remercie vivement ce jour Mesdames Gheza et Estoppey qu'il vous invite aussi à applaudir.
- Le 24 novembre, il a participé au souper des jeunes citoyens. Le CAP, en compagnie du service de l'animation de la Commune, a fait un super travail à cette occasion, notamment en permettant à des représentants du groupe des jeunes du Conseil de se présenter et d'encourager des vocations. Beaucoup d'échanges avec ces jeunes, aussi beaucoup de découvertes pour certains !
- Contrairement au bon vin qui vieillit bien, ce n'est malheureusement pas le cas de ses yeux et une migraine ophtalmique l'a empêché de participer au vernissage de l'expo d'hiver. Il remercie à cette occasion les membres du Bureau, dont notre 2^{ème} vice-présidente, Mme Marisa Dürst, et différents membres du Conseil de nous avoir tous représentés à cette occasion.
- Le 6 décembre, il a assisté à l'arrivée de Saint Nicolas à l'EMS de la Girarde. Très belle organisation de l'évènement qui a attiré de très nombreuses personnes.



Concernant le courrier de la Municipalité portant sur un conflit d'intérêt de la part du conseiller Schmidt, il a eu de nombreux échanges avec Madame la Préfète qui ont amené cette réflexion :

- Etant donné que le conflit d'intérêt dénoncé porte sur une procédure en cours, connu de tous, depuis 10 ans.
- Qu'il est du ressort du Bureau de vérifier un potentiel conflit d'intérêt lorsqu'il nomme les commissions, ce qui est déjà les cas, quelque soit le Conseiller ou la Conseillère.
- Que le Conseiller Schmidt s'est engagé devant la Présidence et vice-présidence à se récuser systématiquement sur les sujets portant de près ou de loin au conflit opposant la Commune et CSD, conformément à l'article 17c de notre règlement.
- Qu'enfin, la procédure de justice en cours ne relève pas des attributions du Conseil, étant donné que celui-ci a délégué l'autorisation de plaider, délégation renouvelée lors du vote du préavis 19/2021 lors du Conseil du 7 septembre 2021 pour éviter, il cite le préavis, « à la Municipalité à dévoiler en séance publique, la plupart de ses moyens ».

D'un avis unanime, le Bureau a donc pris acte du courrier mais estime qu'il n'y a pas de suite à y donner. En effet :

- Cette affaire ne concerne pas les attributions du Conseil.
- C'est au Bureau de s'assurer qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts lors de la nomination des commissions.

Le Bureau décide donc de clore ce dossier.

A propos de courrier, j'ai reçu ce 8 décembre une lettre de Monsieur le Municipal Joliet qu'il va vous lire avec une certaine tristesse :

« Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Chers collègues,

Par ce courrier, je vous informe que je mettrai un terme à mon mandat de conseiller Municipal le 30 juin 2023. L'année prochaine, j'entrerai effectivement dans ma 15^{ème} année à la Municipalité et j'atteindrai l'âge pour lequel le bureau de prévention des accidents recommande de passer un examen médical pour continuer à conduire une voiture....

Après réflexion j'ai fait le constat qu'il n'y aurait jamais de bon moment pour arrêter. Dans ce genre de fonction, il y a toujours des projets à finir, d'autres à commencer et de futurs à imaginer. C'est donc à une décision en relation avec de nouveaux objectifs de vie personnelle et familiale que je motive mon choix.

Le dicastère de l'enfance, de la jeunesse, des écoles, de la cohésion sociale et des sports englobe un large éventail des besoins et des attentes de la population. Il collabore avec de nombreuses associations et institutions essentielles à la vie communale, plus particulièrement : l'Association de l'Accueil de l'Enfance, la direction des écoles, le réseau régional d'action sociale, la coopérative de logement et de nombreuses sociétés locales. J'ai beaucoup appris de cette fonction et je qualifierai l'expérience de ce mandat comme enthousiasmante, mais parfois frustrante, passionnante, mais parfois laborieuse, intéressante et toujours prenante.

Quant à l'action menée dans ces domaines durant 15 ans, elle relève plus d'un élan collectif et de responsabilités partagées, que de l'action individuelle. Elle est le fruit de la qualité et de l'engagement du personnel communal ainsi que de la confiance et de l'appui des autorités communales, Conseil Communal et Municipalité.



C'est donc à votre Assemblée et par vous que je remercie les membres des différentes Municipalités, les conseillères et conseillers communaux ainsi que toute les personnes avec qui j'ai collaboré durant ces quatre législatures pour l'appui, la confiance et le respect qu'ils m'ont témoigné.

Pour la suite je resterai un témoin attentif de la vie publique de notre Commune. Dans cette perspective, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Chèr.e.s collègues, mes meilleures salutations. »

Monsieur le Municipal Jolliet, cher Pierre, c'est avec un grand regret que je vais te voir quitter tes fonctions municipales. Au-delà de tes 15 ans à la Municipalité, je salue tes 25 ans d'engagement dans nos instances et je ne peux oublier que tu as, toi aussi, occupé cette fonction de Président du Conseil communal.

Nombreux, et j'en fais partie, sont ceux qui n'oublieront pas ton ouverture d'esprit, ta capacité à tenir compte des idées et arguments de tes interlocuteurs et à toujours travailler dans le but d'améliorer les choses. Au nom de tout le Conseil, je te remercie pour ton investissement au sein de notre Commune.

La parole est donnée à M. Alain Monod, Syndic.

Il a effectivement demandé au Président de pouvoir intervenir au stade de cette séance. Nous prendrons congé de M. Jolliet dans les formes et en temps voulu. Il n'en demeure pas moins d'être respectueux de cette décision, qui n'a probablement pas été facile à prendre, qui se justifie évidemment et pour laquelle on a beaucoup de compréhension du fait que cette fonction de Conseiller municipal est de plus en plus chronophage. Une page importante se tournera pour la population d'Épalinges, pour votre Conseil communal, pour la Municipalité et pour lui à titre personnel. Réellement, cela fait 35 ans qu'ils œuvrent ensemble pour la collectivité. Tout d'abord, ils ont porté sur les fronts baptismaux l'Association Prés-les-Bois et environ (association qui se porte toujours très bien), ils ont siégé ensemble au Conseil communal durant de nombreuses années et maintenant depuis 2011 à la Municipalité.

Transition nécessaire, l'élection complémentaire est fixée au dimanche 12 mars 2023 et le second tour est fixé au dimanche 02 avril, tout cela sous réserve de la confirmation de la Préfecture. Tout cela sera confirmé aux présidents des partis durant les prochaines semaines.

M. Pierre Jolliet, Municipal, remercie avec émotion l'Assemblée, qui se lève et l'applaudit chaleureusement.

Le Président continue. Cette séance marque notre dernière réunion pour l'année 2022, et il souhaite profiter de l'occasion pour remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre engagement, tant lors de nos Conseils que pendant les commissions auxquelles vous prenez part. Il est conscient, surtout depuis la prise de la Présidence, du temps et de l'investissement que cela représente pour chacun. De même, il tient à remercier le Bureau pour le travail accompli depuis six mois et le soutien indéfectible qu'il lui apporte.

Enfin, à l'approche de Noël, il souhaite dire à nos concitoyens, quelques soient les difficultés qu'ils traversent en ces périodes sensées être pleines de joies et d'amour, que le Conseil dans son ensemble, est en pensée avec eux, et qu'il continuera, dans le respect qui est dû à tout à chacun, à travailler au bien commun au détriment de l'intérêt particulier. Benjamin Franklin a dit « Quand on a bonne conscience, c'est Noël toute l'année ». Que la Paix, la Bienveillance, la Sagesse et la Force soient avec vous !

Le Président en a terminé avec ses communications.



1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à une grande majorité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2022.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Noémie Neumann Donegani relève une erreur à la page 240. En effet, il s'agit de Mme Manon Reist et non Tina Reist qui a pris la parole.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote du procès-verbal du 08 novembre 2022.

Au vote, le procès-verbal du 08 novembre 2022 modifié est accepté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.

Le Président donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

▪ M. Alain Monod, Syndic

Report de la ligne 44 : face à l'augmentation du prix de l'électricité, il a fallu prendre des mesures d'économie. L'une d'entre elles touche notre commune, à savoir le report de la mise en service de la ligne 44 (Croisettes-Ballègue, via le Polny). Cette décision n'est pas vraiment dommageable dans la mesure où cette ligne accompagnait les projets du Closalet et de Possession/Bois-de-Ban. Comme ces quartiers ont aussi pris du retard, on peut admettre ce report. Et ceci nous laisse aussi un peu plus de temps pour les aménagements de voirie.

Vin de la Commune offert à chaque conseillers.ères : n'oubliez pas de prendre en sortant le carton de deux bouteilles qui vous est destiné.

▪ M. Pierre Jolliet, Municipal

Projet du CAP dans le cadre de Vieillir en 2030 : comme vous le savez certainement, la référence sociale des logements protégés de la Croix-blanche 35 est assurée par une animatrice socio-culturelle du CAP depuis plusieurs années.

La qualité de cette prestation (unique dans le Canton) nous a incité à mettre en place, en collaboration avec la Coopérative du logement d'Épalinges (CLE), une même prestation pour les nouveaux logements protégés construits par la CLE à la Girarde.



L'originalité de ce projet a été soulignée par le département de la santé et de l'action sociale.

Dans le cadre de l'appel à projets vieillir 2030 lancé en mars 2022 par ce département, notre esquisse de projet « Apport du travail d'un animateur ou d'une animatrice socio-culturelle, en logements protégés, création d'un référentiel » a été retenu par le jury, dans une première étape. Le projet détaillé, réalisé en collaboration avec la Haute école de travail social sera remis au jury ces prochains jours.

▪ **M. Maurice Mischler, Municipal**

Interpellation de Mme Marisa Dürst sur le réemploi des éléments de construction dans le cadre du CAD : la réponse à l'interpellation sera transmise lors de la séance du Conseil du 07 février 2023.

▪ **M. Roland Perrin, Municipal**

Grippe aviaire : dans le cadre des mesures à prendre contre la grippe aviaire et selon les indications de la Direction des affaires vétérinaires du Canton, un filet a été mis en place pour protéger les oies.

▪ **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

Extension de l'EMS La Girarde : la Fondation du Relais gère l'EMS de la Girarde, situé sur la parcelle communale n° 575, laquelle jouit d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) de la part de la commune d'Épalinges. En 2020, lors d'une séance informelle, elle a émis le souhait d'envisager une extension dudit EMS sur la parcelle communale n°588 qui jouxte l'EMS. Même si le manque de lits dans les EMS est bien connu, les projets de nouvelles places d'accueil en EMS sont soumis à un processus de faisabilité cantonal, long et fastidieux. C'est pourquoi, la possibilité de soumettre à l'examen une extension d'un EMS existant est une intention évidente et facilement justifiable. En septembre 2020, la Municipalité, après délibérations, a donné un accord de principe favorable à la création d'un droit de superficie (DDP) sur cette seconde parcelle n°588 en faveur de la Fondation, afin que cette dernière puisse envisager d'étudier son projet plus finement. Si la parcelle n° 575 est au bénéfice d'un Plan d'Affectation (PA), ce n'est pas le cas de la parcelle n° 588 qui est colloquée en zone « mixte », qui ne peut pas accueillir un EMS. C'est pourquoi, un PA est nécessaire. Suite à une demande écrite en mai 2022, la Municipalité a autorisé la Fondation du Relais à établir un plan d'affectation sur l'entier de la surface actuellement occupée et sur celle envisagée, à savoir les parcelles n° 588 et n° 575. Elle a de même donné un accord de principe quant à l'octroi d'un DDP sur ces parcelles une fois le PA terminé. La Fondation a donc engagé un mandataire et prévoit, comme c'est généralement le cas pour toute construction d'EMS, d'organiser un concours d'architecture. Un PA sera ensuite établi pour accueillir le projet lauréat. Ce faisant, elle va engager un montant d'environ CHF 50'000.- pour le travail d'un urbaniste et CHF 400'000.- pour l'organisation du concours d'architecture SIA, information qui nous a été communiquée fin novembre 2022. Pour avoir une totale transparence, nous avons informé la Commission d'urbanisme (CUCC) de ce projet lors de sa séance de commission du 8 décembre. Il a été admis que, pour des questions de délai, le projet



de PA tel que présenté pour les 2 parcelles ainsi que l'autorisation d'un DDP étaient tout à fait adéquats. Pour éviter que, à posteriori, le DDP ne soit remis en question, alors que la Fondation aurait déjà déboursé près d'un demi-million de frais pour les études et le concours, la Municipalité tenait encore à informer l'ensemble du Conseil communal sur ce point, raison de cette communication.

1066 Epalinges, subventions et comptes 2022 : certaines et certains d'entre vous ont assisté aux concerts du 1066 Festival le dernier week-end de septembre. Il s'agissait de la renaissance de cet événement phare après deux années d'arrêt en raison du Covid. La programmation était ambitieuse et la première soirée, qui restera comme un des très grands moments de ce Festival, réunissant sur la même scène le Simfonietta de Lausanne et le rappeur Youssoupha, a eu un formidable succès. Malheureusement, la météo a perturbé la 2^{ème} soirée dédiée au reggae, faisant probablement que plusieurs personnes ont renoncé à sortir par ce temps glacial et pluvieux. Même si le bilan a été excellent sur le plan musical, il l'est moins sur le plan financier puisque cette édition s'est soldée par un déficit de près de CHF 36'000.-. En comparaison, au cours des éditions de 2013 à 2019, le déficit maximal a été de CHF 12'000.- et certaines éditions ont été légèrement bénéficiaires, une même de CHF 12'000.-. La commune d'Épalinges subventionne le 1066 Festival à hauteur de CHF 30'000.- par édition et lui assure une garantie de déficit de CHF 10'000.-, laquelle a bien entendu été versée au vu du déficit. Pour aider le comité du 1066 Festival à partiellement surmonter le mauvais résultat de cette édition, la Municipalité a décidé de lui verser un montant supplémentaire de CHF 5'000.-. Durant les 2 jours du festival, un effort a été fait pour promouvoir la prévention de l'alcoolisme avec des ambassadeurs qui proposaient gracieusement de l'eau au public. Dans ce contexte, il a été décidé que ce versement supplémentaire de CHF 5'000.- serait prélevé sur le fond LADB, lequel est alimenté par les recettes des taxes perçues en application de la Loi sur les auberges et les débits de boissons. Nous espérons que ce résultat financier décevant ne découragera pas les organisateurs et qu'une nouvelle édition du 1066 Festival sera organisée en 2023.

Saison culturelle 2023 : comme vous le savez depuis maintenant un peu plus d'un an, l'Office des affaires culturelles a mis sur pied une « Saison culturelle ». Cette façon de faire, plus professionnelle et plus simple de gestion avec une billetterie externe sur Infomaniak, a fait ses preuves et nous allons réitérer cette expérience en 2023. La programmation de février à décembre 2023 est à bout touchant et sera communiquée prochainement. Afin d'encourager plus de Conseillères et Conseillers Communaux à participer à ces manifestations, la Municipalité a pris la décision de proposer la gratuité d'un événement à choix sur l'année à chaque membre du Conseil Communal. Vous recevrez donc prochainement, à titre personnel, un mail explicatif sur la façon de sélectionner le spectacle de votre choix et d'obtenir le billet souhaité.



4. ADOPTION DU BUDGET 2023 DE LA CISTEP – PRÉAVIS N° 20/2022.

Le Président demande, conformément à l’art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n’est pas le cas. Il remercie l’ensemble de la commission pour son travail.

La discussion sur le fond est ouverte.

La discussion n’est pas demandée, le Président passe au vote du préavis 20/2022.

Au vote, avec 66 oui, le préavis 20/2022 est approuvé à l’unanimité.

5. RÉPONSE AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX DEMANDANT « A LA MUNICIPALITÉ D’ÉTUDIER LA FAISABILITÉ DE LA CRÉATION D’UN ÉVÈNEMENT DU TYPE « UN ARBRE POUR LES NOUVEAUX PALINZARDS » DANS LES FORÊTS DE LA COMMUNE, AINSI QUE D’ENVISAGER UN SOUTIEN ÉQUIVALENT À UNE ORGANISATION QUI ŒUVRE POUR LA REFORESTATION » - RAPPORT N° 21/2022.

Le Président demande, conformément à l’art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n’est pas le cas. Il remercie l’ensemble de la commission pour son travail.

La discussion sur le fond est ouverte.

M. Nicolas Häusel demande s’il y a un chiffre sur le nombre de naissances sur la commune d’Épalinges.

M. Roland Perrin, Municipal, répond que le chiffre est mentionné en page 3 du rapport.

M. Nicolas Häusel émet un vœu, il invite la Municipalité à ne pas exclure dans cet événement de planter des arbres majeurs, des arbres de vergers et portions de haies sur les espaces verts propriété de la Commune.

La discussion n’est plus demandée, le Président passe au vote du rapport 21/2022.

Au vote, avec 63 oui, 1 non et 1 abstention, le rapport 21/2022 est approuvé à une large majorité.



6. RÉPONSE AU POSTULAT DE MM. LES CONSEILLERS COMMUNAUX JEAN-PIERRE MICHAUD ET LAURENT BALSIGER « POUR UNE VALORISATION DES NOUVELLES RÉSERVES À BÂTIR EN ZONE VILLA, AINSI QUE LEUR TRANSFORMATION AFIN DE VALORISER L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS, LA MIXITÉ GÉNÉRATIONNELLE ET LE « BIEN VIEILLIR CHEZ SOI » DES PROPRIÉTAIRES ÂGÉS » - RAPPORT N° 22/2022.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

La discussion sur le fond est ouverte.

M. Laurent Balsiger appelle de ses vœux à favoriser les aménagements et invite la Municipalité à se montrer un peu plus ambitieuse.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale, répond que le PACom fera en sorte de régler et de faire ce genre de modifications.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote du rapport 22/2022.

Au vote, avec 64 oui, 1 non et 2 abstentions, le rapport 22/2022 est approuvé à une large majorité.

7. RÉPONSE AUX POSTULATS DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL ERICH DÜRST POUR UNE INFORMATION TRANSPARENTE DES CITOYENS ET DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX DEMANDANT LA CRÉATION D'UN SERVICE D'INFORMATION À LA POPULATION PAR SMS - RAPPORT N° 23/2022.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

La réponse de la Municipalité portant sur deux postulats, le rapport de la commission a donc rendu un avis global. Cependant, M. le Conseiller Erich Dürst a déposé un amendement demandant d'accepter la réponse à l'un mais pas à l'autre. Par conséquent, nous allons traiter chacune des deux réponses de manière distincte, puis voter sur l'amendement proposé et enfin le rapport.

Le Président commence avec la réponse donnée au postulat Pidoux. La discussion sur le fond est ouverte mais n'est pas demandée.

Il continue avec la réponse donnée au postulat Dürst. La discussion est ouverte.



M. Erich Dürst. La Municipalité a récemment mis en fonction l'application 'Ma commune' et y a publié quelques décisions prises le 30.11.2022. Cela va dans le sens de ce qui est demandé par le postulat, à savoir une plus grande transparence et une communication accrue aux citoyens, indispensables pour garder la démocratie vivante. Il regrette que les conclusions du rapport de la Municipalité disent tout le contraire, en résumé que 'trop d'information tue l'information' et 'la plupart des décisions de la Municipalité n'intéressent pas les citoyens'. Compte tenu de cette incohérence, et par voie de conséquence, il propose de ne pas accepter le rapport en ce qui concerne son postulat, étant précisé qu'il soutient ce même rapport en ce qui concerne le postulat Pidoux. »

Il propose l'amendement suivant :

« de prendre acte du rapport de la Municipalité au Conseil communal répondant au postulat de M. le Conseiller communal Julian Pidoux pour la création d'un service d'information à la population par SMS. »

Pour la forme, le rapport mentionne une seule conclusion pour les deux rapports. Il précise qu'il soutient la réponse au postulat de M. Pidoux.

M. Alain Monod, Syndic, précise que les séances de Municipalité du lundi matin contiennent des décisions qui concernent les individus et non la collectivité. Il y a aussi entendu des reproches que la population est informée avant le Conseil communal. Donc comment faire pour bien faire ? Il invite à refuser l'amendement de M. Dürst.

M. Mazyar Yosefi souhaiterait comprendre les besoins de M. Dürst avant de passer au vote ?

M. Erich Dürst se réfère au site de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) qui mentionne le devoir général d'information du public par la Municipalité, notamment sur les décisions qu'elle prend et qui devraient être publiques. Ces documents devraient donc être à disposition des citoyens.

M. François Puricelli. Nous parlons de transparence, et c'est dans l'air du temps. Si on suit l'actualité de l'État de Vaud, toutes les décisions ne sont pas communiquées. Trop d'information tue l'information. Il rappelle également que c'est le rôle de la Cogest de vérifier ces décisions. Pour lui, il s'agit là d'un excès de zèle.

M. Alain Monod, Syndic, répond qu'effectivement la liste serait longue et qu'il faudrait beaucoup de temps pour prendre connaissance de toutes ces informations qui n'intéresseraient pas forcément.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président propose de voter sur l'amendement du Conseiller Dürst remplaçant la conclusion du rapport 23/2022 par « de prendre acte du rapport de la Municipalité au Conseil communal répondant au postulat de M. le Conseiller communal Julian Pidoux pour la création d'un service d'information à la population par SMS. ».

Le Président passe au vote de l'amendement.

Au vote, avec 15 oui, 41 non et 10 abstentions, l'amendement est refusé.



Le Président passe au vote du rapport original 23/2022.

Au vote, avec 48 oui, 9 non et 8 abstentions, le rapport 23/2022 est approuvé à une large majorité.

8. RÉPONSE AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX « POUR UN PLEIN ACCÈS EN LIGNE AUX ENQUÊTES PUBLIQUES » - RAPPORT N° 24/2022.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

La discussion sur le fond est ouverte.

M. Julian Pidoux remercie la Municipalité pour sa réponse. Même si cela peut paraître peu pratique, c'est important de donner un moyen à la population d'avoir accès à ces informations. Il encourage d'accepter cette réponse.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote du rapport 24/2022.

Au vote, avec 64 oui, 2 non et 2 abstentions, le rapport 24/2022 est approuvé à une large majorité.

9. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL LAURENT BALSIGER « LES PALINZARD.E.S POURRONT-ELLES/ILS ÊTRE CONNECTÉS AU RESTE DU MONDE PAR LA FIBRE OPTIQUE OU SERONT-ELLES/ILS LAISSÉS SUR LES BORDS DE LA ROUTE NUMÉRIQUES ? ».

Le Président informe que M. Balsiger souhaite déposer une résolution suite à la réponse de la Municipalité.

M. Laurent Balsiger souhaite donner quelques explications avant de déposer sa résolution.

« Je remercie la Municipalité pour sa réponse très complète et tout le travail d'investigation. Toutefois, cette réponse ne peut pas me satisfaire, bien au contraire.

Tout d'abord, je regrette que les services communaux ou la Municipalité n'aient jamais été informés par les SILs de leurs changements stratégiques concernant le développement de la fibre sur le territoire palinzard. C'est à mon sens inadmissible de la part d'un partenaire de très longue date, qui plus est une commune voisine avec laquelle nous avons de nombreuses relations et collaborations.

Donc oui pour moi, pour nous habitants d'Épalinges, c'est un problème que les SILs n'investissent pas dans la fibre à Épalinges alors qu'ils y ont développé le télé réseau. Car maintenant à Lausanne, chaque bâtiment ou presque est ou sera très prochainement fibré, alors que ce n'est visiblement pas le cas à Épalinges (cf. le courrier que sans doute nombre d'entre vous ont reçu de Swisscom en octobre dernier et qui mentionne que, je cite, « La fibre optique



jusque dans les logements est utilisée dans le cadre des grandes constructions (> 12 logements et commerces) et des projets de nouvelles constructions. Il n'est actuellement pas possible de passer une commande individuelle pour un raccordement à la fibre optique jusqu'au logement pour de petites habitations. »

Avec ces conditions, tous les habitants des quartiers villas et immeubles de moins de 12 appartements ne bénéficieront pas de ce service, alors que c'est le cas à Lausanne. Mais 3 enfants qui y habitent bénéficient de ce service, et des offres très attractives qui vont avec, et moi qui vis à Épalinges je ne peux y avoir accès... comme la plupart d'entre vous d'ailleurs. Ce n'est pas acceptable pour une quasi ville d'agglomération comme Épalinges. On voit d'ailleurs à l'annexe 3 que Montblesson bénéficie de la fibre, avec une vitesse de 10 Giga, alors que l'annexe 4 montre que la majorité des quartiers palinzards bénéficie d'une vitesse 100 x inférieur (100 méga).

Donc hélas oui, Épalinges est bien laissée à côté des autoroutes de l'information avec un développement de la fibre optique bien moins avancé que dans la plupart des autres villes et agglomérations suisses, du fait que SIL a changé de politique et que Swisscom reprend au pieds levé dans un contexte qui a évolué en notre défaveur puisque l'on se retrouve avec des règles appliquées aux zones rurales (grands bâtiments raccordés uniquement).

Dans une société de plus en plus digitale ou le télétravail prend une importance croissante, cette situation de vitesse 100x inférieur entre Montblesson et la plus grande partie d'Épalinges n'est pas acceptable. »

Il dépose donc la résolution suivante :

Résolution : Le Conseil invite la Municipalité à trouver une solution avec un opérateur, par exemple les SILs, Swisscom, Swiss4net ou tout autre opérateur, pour que chaque bâtiment de notre commune puisse bénéficier rapidement d'un raccordement fibre optique de type FTTH (par exemple en négociant ce type de condition en échange d'autres collaborations).

Le Président ouvre la discussion sur la résolution.

M. Félix Schmidt relève qu'il serait indispensable que les SILs coordonnent ses travaux lorsque des routes sur le sol communal sont rénovées.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale répond que théoriquement, lorsque les tronçons de route sont ouverts lors de travaux, il est prévu de se coordonner avec les SILs.

Elle comprend bien la motivation de M. Balsiger pour déposer cette résolution et son impatience à un meilleur déploiement de la fibre optique dans notre commune. Toutefois, comme vous avez pu le lire dans la réponse à l'interpellation, de très nombreuses connexions à la fibre optique sont prêtes, partout en Suisse, et également à Épalinges et sont dépendantes de la décision de la commission de la concurrence qui en bloque la mise en service. En effet, en 2020, un petit opérateur alémanique a porté plainte auprès de la Comco, estimant que l'architecture point à multipoints défavorisait les concurrents de Swisscom, puisque ce dernier était capable d'imposer facilement sa technologie, ses débits et ses prix. Le 30 novembre dernier, le Tribunal fédéral a malheureusement donné raison à la commission de la concurrence qui veut imposer à Swisscom de changer sa façon de construire son réseau de fibre optique. Même si le déploiement point-multipoints permet de déployer la fibre plus rapidement et de façon plus rentable, ce qui profite évidemment aux clients finaux, Swisscom va donc devoir réaliser de nouveaux raccordements avec une architecture point à point et transformer les raccorde-



ments point à multipoints déjà existants en point à point, ce qui va bien sûr retarder le déploiement et augmenter les coûts. Sunrise et Salt se sont rangés derrière Swisscom qui est le seul à investir au niveau national 500 à 600 millions de francs par an pour développer la fibre. On peut donc bien imaginer que la transformation des points-multipoints existants en point à point va encore retarder l'accès généralisé à la fibre.

Dans sa réponse à l'interpellation, elle mentionne qu'il est possible pour toute personne de contacter Swisscom pour obtenir un raccordement FTTH, qui permet d'équiper plus rapidement quelqu'un qui le souhaiterait. Une telle demande avait toutefois été faite pour relier la nouvelle salle de spectacle, mais le coût était estimé à environ CHF 12'000.- et a pour l'instant été mise en suspens. En conséquence, à moins de débours des sommes très importantes, il est difficile pour la commune d'exiger un déploiement plus rapide de la fibre au sein de notre commune pour équiper chaque logement. Nous prenons note de la résolution et nous engageons à continuer nos discussions avec Swisscom.

M. Roland Perrin, Municipal revient sur la question de M. Schmidt et précise qu'une séance de coordination est agendée chaque année avec les chefs de service et le point est fait sur chaque tranchées qui est ouverte.

M. Michael Mäder. Habitant le chemin des Ormeaux, il s'étonne que son bâtiment ne soit pas relié au point à point.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale. Il est mentionné, dans la réponse de la Municipalité à l'interpellation, que le quartier des Ormeaux est bien relié mais pas de point en point (de la centrale jusqu'à l'appartement). Dès que ce sera effectif, les habitants recevront un courrier demandant s'ils acceptent cela.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote de la résolution.

Au vote, avec 56 oui, 5 non et 8 abstentions, la résolution est adoptée à une large majorité.

10. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL LAURENT BALSIGER « LES PÉNURIES ÉNERGÉTIQUES, UNE MENACE SÉRIEUSE POUR CET HIVER DÉJÀ, NOTRE COMMUNE EST-ELLE PRÊTE ? ».

Le Président demande à M. le Conseiller Laurent Balsiger s'il est satisfait de la réponse ?

M. Laurent Balsiger remercie la Municipalité pour cette réponse et le travail accompli et à accomplir pour soutenir la population. Il ne souhaite pas déposer de résolution.

11. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT « AGIR POUR LIMITER LA FRACTURE NUMÉRIQUE » – PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas. Il ouvre la discussion sur le fond.



Mme Muriel Cuendet Schmidt prend la parole afin de défendre son postulat.

« Mon postulat a pour but d'inviter la Municipalité à sonder la population palinzarde sur ses besoins en matière de soutien à l'accès et à l'utilisation d'internet dans la vie de tous les jours puis d'y répondre.

Depuis le COVID, la dématérialisation des services s'est fortement accentuée et nous sommes quotidiennement amenés à nous connecter à des plateformes pour télé-travailler, remplir notre déclaration d'impôts, acheter un titre de transport, effectuer nos paiements ou autres.

Si une grande partie de la population est à l'aise avec ce type de transaction et a les moyens financiers d'acquérir le matériel nécessaire pour ce faire, une étude récente montre que ce n'est pas le cas de toute la population et qu'en Suisse romande, on estime à 300'000 le nombre de personnes touchées par ce qu'on appelle l'illectronisme.

À l'heure où les CFF annoncent que l'achat de billets sera, dans quelques années, totalement dématérialisé et que les TL ne remplacent plus les anciens automates pour des raisons de coûts trop élevés par rapport à une faible utilisation, qu'il y a de moins en moins d'office postal, je pense qu'il est indispensable de se pencher sur les inégalités que cela engendre et de freiner cette nouvelle forme d'exclusion sociale.

Dans ce but, je vous remercie d'accepter la prise en considération de mon postulat. »

M. François Puricelli, le PLR reste circonspect sur ce postulat. L'usage des smartphones, la formation à l'utilisation et la formation au télétravail relève de l'employeur. Le succès des réseaux sociaux fait que les gens sont de plus en plus aguerris, c'est pour cette raison qu'il invite à ne pas soutenir ce postulat.

Mme Noémie Neumann Donegani. Le postulat présenté ce soir par Mme Cuendet Schmidt est pertinent et important à ses yeux et sur le principe nous ne pouvons que soutenir l'idée.

Néanmoins, beaucoup de solutions existent déjà aujourd'hui. Celles-ci sont soit proposées par des associations (même palinzardes), par des entreprises privées, voire encore par le Canton. Elle s'interroge donc s'il y a réellement le besoin d'impliquer la Commune.

En effet, les moyens sont nombreux pour en citer quelques-uns : la BAT (bourse à travail), l'Association Lire et Écrire, l'ECAP-Vaud, le CIFEA (Communauté d'Intérêt pour la formation élémentaire des Adultes), l'Espace informatique pour tous et d'autres encore.

PRO SENECTUTE et SWISSCOM organisent aussi des cours qui eux cependant sont malheureusement payants. Une initiative cantonale propose également une action contre la fracture numérique. Et sans oublier l'association LULU à Épalinges, une magnifique association qui se fait un plaisir de nous aider, pas seulement dans l'apprentissage de l'informatique.

Finalement il y a aussi, pour ceux qui ont cette chance, l'aide entre-génération. Elle voit souvent des petits-enfants donner un coup de main à leurs grands-parents en toute complicité. Par ailleurs et dans le cadre de son activité bénévole, elle est souvent en contact avec des personnes qui auraient justement besoin de ce genre d'aide. Mais force est de constater que les personnes concernées s'accommodent souvent de la situation et ne sont pas forcément intéressées à chercher ou trouver une solution.

Pour résumé, le groupe Vert'Libéral ne juge pas nécessaire d'accepter la prise en considération de ce postulat. Cependant, si ce postulat se transformait en vœu pour demander à informer davantage la population sur l'offre existante, nous la soutiendrons.

Mme Muriel Cuendet Schmidt répond que le rôle essentiel des communes dans ce domaine est complémentaire à celui du Canton et des associations.



La fracture numérique ne concerne pas uniquement les personnes âgées ou très âgées mais également les jeunes car s'ils sont très à l'aise et actifs sur les réseaux cela ne signifie pas qu'ils le sont pour des tâches en lien avec des demandes de type administratif. Ces démarches ne mobilisent pas les mêmes compétences.

Le besoin d'aide par un proche ou un bénévole engendre une forme de dépendance à un tiers aidant va à l'encontre de la préservation de l'autonomie et le fait de dépendre de l'aide de qqn peut donner un sentiment de disqualification sociale ou d'exclusion.

M. Erich Dürst, appuie les propos de Mme Cuendet Schmidt. A l'EVAM, beaucoup de personnes utilisent des plateformes numériques. Ce ne sont effectivement pas les mêmes compétences mais la fracture numérique existe bien.

M. Laurent Balsiger. Le besoin est réel, il le sera de plus en plus et cela vaut la peine que la Municipalité se penche sur ce sujet. Il invite à soutenir ce postulat.

M. Mazyar Yosefi. On est tous passionnés par ce thème, qui mérite d'être étudié plus en profondeur. Il demande, conformément à l'art. 63 de notre règlement, le renvoi à une commission. Plus de 10 conseillers ont levé la main, la prise en considération de ce postulat est renvoyée à une commission.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Selon l'ordre des demandes de prises de paroles reçues à ce jour, le Président cède la parole en premier au Conseiller Loi-Zedda.

M. Fabien Loi Zedda. C'est le temps des vœux. A Noël, à Nouvel-An surtout, on fait des vœux, on en échange, de manière plus ou moins altruiste.

Il adresse deux vœux, également comme ancien Président de votre Conseil, Constituant et depuis six législatures avec vous.

Le Premier s'adresse à la Municipalité qui va devoir nous présenter en 2023 un préavis sur le projet de Chauffage à distance, projet sur le fond duquel nous ne pouvons probablement que tous être d'accord. Mais voilà, ce qui est actuellement prévu, et qui a provoqué une cinquantaine d'oppositions, risque de me demander l'année prochaine de trahir mon serment de Conseiller. Et il ne le fera bien sûr pas.

Il se permet de rappeler un extrait de ce serment que nous avons tous promis ici au moins une fois : vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer, etc., de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Or ce projet actuel implique la quasi démolition d'un bâtiment communal récent dans le temps historique architectural, en excellent état, que certains d'entre nous ont voté et qui a coûté assez cher.

Il forme le vœu que la Municipalité nous goupille un préavis qui permettrait de mettre ailleurs cette bonne initiative, par exemple En Marin, Bois des Dalles ou le long de la Route de Berne, etc. Ce qui permettrait aux camions de ne pas perturber environnement et habitants. Mais surtout éviterait une affaire style Closalet bis, d'avoir son serment en travers de la gorge et de nous diviser.

Son second vœu va à notre législatif : puissions-nous éviter des malaises style Nyon ou Prilly, car ces derniers temps des interventions séditeuses et la culture d'intérêts égocentriques lui semblent prendre le dessus sur la visée du bien commun.



Il se réjouit de vivre ce repas communautaire et convivial, tous en formant des vœux pour vous et vos proches de belles et sereines fêtes de fin d'année.

Mme Marisa Dürst a une question sur son postulat relatif à la zone 30 du Village. « En février de cette année, vous avez pris en considération mon postulat « Pour la mise en place d'une zone 30 km/heure au Village ».

Dans quelques semaines, le 1^{er} janvier 2023, les modifications de l'ordonnance du DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) sur les zones 30 et les zones de rencontre faciliteront l'aménagement des zones 30 sur les routes non affectées à la circulation générale.

Au nom des 352 signataires de la pétition qui a accompagné ce postulat, je souhaiterais savoir quelles mesures la Municipalité prévoit-elle de prendre et dans quel délai.

Dans ce périmètre regroupant deux écoles primaires, il est indispensable d'apaiser le trafic routier toujours plus important. Je vous remercie de votre attention. ».

M. Alain Monod, Syndic. L'intervention de Mme la conseillère Dürst lui permet de préciser que penser qu'au 1^{er} janvier nous pourrions mettre tout à Epalinges à 30km/heure, ce serait se tromper. Certes, la nouvelle réglementation fédérale donne plus de compétence aux communes. A savoir que, notamment, nous n'aurons à confirmer le V85 (38/heure) pour valider définitivement une zone 30. Ainsi, pourrions-nous prévoir des zones 30 plus rapidement et avec moins de démarches administratives. En revanche, des tronçons affectés à la circulation générale resteront soumis aux mêmes impératifs. Nous attendons impatiemment les directives du Canton à ce propos.

13. DIVERS

M. Alain Monod, Syndic. La Municipalité doublera la mise pour le don des jetons de présence à l'Association « Médecins, Action Santé Migrant.e.s ».

Le Président clos la séance et invite les Conseillers.ères au foyer de la Salle des spectacles pour un apéritif et repas qui sera servi par le restaurant de l'Union à Epalinges. Il rappelle que le projet de l'Union est porté par Démarche société coopérative - entreprise à but non lucratif reconnue d'utilité publique, active depuis plus de 20 ans dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle.

Il remercie l'Assemblée pour sa participation, et souhaite à chacun et à vos familles, de très joyeuses fêtes de Noël et une excellente année 2023.

La séance est levée à 20h19

Epalinges, le 26 janvier 2023.

Le Président :


Stéphane Bruneau



La Secrétaire :


Fabienne Gheza